

BANQUE ASIATIQUE DE DÉVELOPPEMENT

L'aide de la Banque asiatique de développement est financée par 4 voies principales : (1) les ressources ordinaires en capital (ROC) : prêts assortis de conditions proches du marché, concédés aux pays emprunteurs financièrement plus solides ; (2) le Fonds asiatique de développement (FAsD), qui offre des prêts assortis de taux d'intérêt très faibles et des dons aux pays emprunteurs les plus pauvres de la BAsD ; (3) l'assistance technique (majoritairement sous forme de dons) ; (4) l'Initiative innovation et efficacité (IIE), qui représente un nouvel instrument de financement destiné à offrir aux clients et aux équipes opérationnelles de la BAsD d'autres moyens d'aider à financer les projets de développement. Le présent profil traitera principalement du Fonds asiatique de développement en offrant des informations sur les opérations d'AT au besoin (BAsD 2007a).

1) VOLUME DE L'AIDE

1.1. Performances actuelles/récentes en termes de volume

Fonds asiatique de développement (FAsD)

	2001	2006
Décaissements nets (millions de USD)	811,6	1 019,9
Décaissements bruts (millions de USD)	1 030,9	1 488,3

Source : base de données OCDE/CAD, tableau 2.

Le total des accords de prêts de la BAsD a stagné autour de 6,1 milliards de USD au cours des dix dernières années si l'on ne tient pas compte de la réponse à la crise financière de 1997-98. Les prêts souverains excluant les facilités de financement multitranches ont atteint 6,1 milliards de USD en 2007. De ce montant, les prêts du FAsD ont régulièrement représenté un peu moins de 1,9 milliard de USD (BAsD 2008a, tableau 1). Les décaissements nets d'APD ont augmenté de 25 % entre 2001 et 2006. Les chiffres du CAD ne comprenant pas les dons pour l'AT qui ne relèvent pas du cadre de financement du FAsD, ils sous-estiment le financement concessionnel total de la BAsD. En 2007, les approbations d'AT ont atteint 243 millions de USD.

1.2. Volume prévu à l'avenir

Au titre de la reconstitution des ressources du FAsD de 2008 (FAsD X), trente donateurs apporteront 11,3 milliards de USD au FAsD sur la période de quatre ans 2009-2012, soit une hausse de 61 % par rapport à la dernière reconstitution de 2004. 60 % de ces fonds devraient provenir de sources internes, 36 % de nouveaux dons, tandis que les 4 % restants proviendront des Ressources ordinaires en capital (ROC) (voir 2.1) (FAsD 2008d).

2) ORGANISMES / MÉCANISMES CLÉS

2.1 Structures et organismes (BAsD 2007a, 2007d)

La BAsD est une banque multilatérale de développement qui regroupe 67 pays membres et qui vise à améliorer les conditions de vie des populations d'Asie et du Pacifique. Elle se compose de 48 membres situés dans la région et de 19 autres pays développés hors de la région. Parmi les membres régionaux, Singapour, Hong Kong (Chine), Tapei (Chine) et la République de Corée ne remplissent plus les critères d'éligibilité aux financements de la BAsD. Les autres pays peuvent emprunter soit auprès de ses Ressources ordinaires en capital (ROC), soit auprès du Fonds asiatique de développement (FAsD), en fonction des critères décrits au point 3.2.1. Le siège de la BAsD est situé à Manille, aux Philippines, tandis que la banque possède 26 autres bureaux répartis dans le monde entier.

Fonds asiatique de développement (FAsD)

Financé par les pays membres de la banque, le FAsD concède des dons et des prêts concessionnels aux pays emprunteurs les plus pauvres (voir la classification des pays par la BAsD à la section 3.2.1).

Autres fonds

Parallèlement au FAsD, le principal instrument de financement concessionnel de la BAsD consiste en dons destinés à des projets dans les pays bénéficiaires les moins développés, ainsi qu'en assistance technique (AT). La BAsD gère également un certain nombre de fonds spéciaux et de fonds fiduciaires, dont les plus grands comprenaient fin 2007 30,0 millions de USD sous forme de dons et 2,0 millions de USD sous forme d'AT destinés au Fonds pour le tremblement de terre du Pakistan, 22,0 millions de USD de dons et 43,1 millions de USD d'AT pour le Fonds japonais de réduction de la pauvreté / Fonds spécial japonais, ainsi que 101,3 millions de USD sous forme d'AT pour le Fonds spécial d'assistance technique (BAsD 2008a).

2.2 Politiques et documents clés

L'objectif central de la BAsD est d'améliorer les conditions de vie des populations d'Asie et du Pacifique, en particulier de ses habitants les plus démunis. Elle est régie en grande partie par l'accord-charte de 1966 qui a établi la banque (BAsD 1967). Un grand nombre de ses politiques centrales figurent dans le Manuel d'opérations (BAsD 2007e), qui « *regroupe les politiques opérationnelles de la BAsD dites Politiques de la banque (PB), constituées de brèves déclarations découlant de l'Accord établissant la Banque asiatique de développement (la Charte), le Règlement du Fonds asiatique de développement, le Règlement des Opérations ordinaires et spéciales, ainsi que les politiques opérationnelles adoptées par le Conseil d'administration* ». Les rapports annuels de la BAsD offrent une bonne vue d'ensemble des dernières réflexions de la BAsD (voir BAsD 2008a pour la version la plus récente).

Stratégie 2020 : le cadre stratégique à long terme de la Banque asiatique de développement 2008-2020 (BAsd 2008c)

Le Cadre stratégique à long terme (CSLT) réarticule les opérations de la BAsD autour de trois axes : croissance économique inclusive, croissance durable au niveau environnemental, intégration régionale. Dans ce but, d'ici à 2012 la Banque concentrera ses prêts presque exclusivement sur les infrastructures, l'environnement, la coopération et l'intégration régionales, le développement du secteur financier, ainsi que l'éducation. D'ici à 2020, 50 % de ses opérations viseront le développement du secteur privé, 30 % la coopération régionale, tandis que les 20 % restants seront destinés à financer l'assistance humanitaire ou spécifiquement sectorielle.

Stratégie à moyen terme II (2006-2008) (BAsD 2006a)

La SMT II régit les opérations de la BAsD pour la période 2006-2008. Au titre du CSLT global, dans lequel s'inscrivait également la SMT I sur la base d'une évaluation des récents développements importants dans la région, la SMT II a adopté cinq priorités stratégiques pour renforcer davantage l'impact des opérations de la banque sur la réduction de la pauvreté : (i) catalyser les investissements, (ii) renforcer l'intégration, (iii) promouvoir la coopération et l'intégration régionales, (iv) gérer l'environnement, (v) améliorer la gouvernance et prévenir la corruption. La stratégie ne comprend pas d'objectifs au-delà de la Déclaration de Paris de 2005, même si les principes de cette dernière sont solidement défendus dans le document.

Plan d'action pour l'alignement et l'harmonisation de l'aide (BAsD 2007f)

Ce plan d'action régulièrement mis à jour offre une mine d'informations sur les efforts spécifiquement nationaux entrepris par la BAsD en vue de mieux harmoniser et aligner son aide.

3) PAYS BÉNÉFICIAIRES ET CRITÈRES D'ALLOCATION

3.1. Pays bénéficiaires

10 premiers pays	Millions de USD	% du total
1. Vietnam	515	27,2%
2. Bangladesh	466	24,6%
3. Pakistan	455	24,0%
4. Sri Lanka	115	6,1%
5. Tadjikistan	72	3,8%
6. Arménie	67	3,5%
7. Indonésie	50	2,6%
8. Papouasie- Nouvelle-Guinée	40	2,1%
9. Ouzbékistan	30	1,6%
10. Cambodge	27	1,4%
TOTAL	1893	96,9%

Source : BAsD, données 2007

En 2007, les 3 premiers pays bénéficiaires des ressources du FAsD étaient le Bangladesh, le Vietnam et le Pakistan, qui totalisaient près de 25 % du total des décaissements nets du FAsD (tableau 3.1a). Plusieurs pays non bénéficiaires de prêts du FAsD reçoivent toujours de vastes prêts et dons de la BAsD. L'Inde, la République populaire de Chine et l'Indonésie sont d'importants bénéficiaires de prêts ROC. L'Afghanistan et le Népal ont tous deux reçu plus de 100 millions de USD de dons en 2007.

En termes de répartition régionale, par définition toutes les opérations de la BAsD se produisent dans les pays d'Asie et du Pacifique. En 2006, 45,2 % des décaissements nets étaient destinés aux PMD, du fait que la plupart des PMD se trouvent en Afrique. Si l'on inclut également les autres PFR, le pourcentage total s'élève néanmoins à 83,1 % (tableau ci-dessous).

Ventilation au sein des différents groupes de pays bénéficiaires (% de décaissements d'APD bilatérale octroyés par pays / région) :

Pays les moins développés (PMD)	45,2 %
Autres Pays à faible revenu (PFR)	37,9 %
Afrique subsaharienne	0,0 %

Source : base de données OCDE/CAD, tableau 2, données de 2006.

27 des 31 pays éligibles ont reçu des approbations de financements au titre du FAsD VIII et IX – les exceptions étant la Géorgie et Palau, qui ne sont devenus membres que récemment, ainsi que Nauru et Vanuatu, dont les décisions de stratégie nationale ont limité les financements à l'AT (BAsD 2007c).

3.2. Critères d'allocation

3.2.1. Critères de présélection

La BAsD divise en trois groupes (A, B et C) ses pays membres en développement, en fonction du PNB du pays et de ses capacités de remboursement de la dette. Les pays du groupe A ne sont éligibles qu'aux financements du FAsD, tandis que ceux du groupe C peuvent uniquement aspirer aux financements ROC. Les pays du groupe B sont éligibles à un dosage de financements du FAsD et des ROC (BAsD 2008e). Pour être dans le groupe A, un pays doit avoir un RNB par habitant inférieur à 1 065 USD (en dollar de 2006), ainsi qu'une faible capacité de remboursement, telle que mesurée par des facteurs comme son niveau d'épargne et d'investissements, sa capacité à générer des recettes d'exportation, ses niveaux de réserves internationales, l'encours de sa dette extérieure et le fardeau du service de la dette. Les pays du groupe B doivent être suffisamment solvables pour recevoir des prêts ROC ou fondés sur le marché. Le « passage » au statut de pays C se produit lorsqu'un pays parvient à un RNB par habitant de 6 275 USD (dollars de 2006), obtient l'accès aux flux de capitaux disponibles dans des « conditions raisonnables » et satisfait à la norme imposée sur un certain nombre d'indicateurs de développement. Les pays cessent normalement de percevoir toute assistance de la BAsD dans les 5 ans qui suivent leur admission dans le groupe C.

En date de juin 2008, les pays du groupe A sont les suivants : Afghanistan, Bhoutan, Cambodge, Kiribati, Kirghizstan, Lao (RPD), Maldives, Mongolie, Myanmar, Nauru, Népal, Samoa, Iles Salomon, Tadjikistan, Timor oriental, Tonga, Tuvalu et Vanuatu ; groupe B : Arménie, Azerbaïdjan, Bangladesh, États fédérés de Micronésie, Géorgie, Inde, Pakistan, Palau, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République des Îles Marshall, Sri Lanka, Ouzbékistan et Vietnam ; et groupe C : Chine (RP), Îles Cook, Îles Fidji, Indonésie, Kazakhstan, Malaisie, Philippines, Thaïlande et Turkménistan. Quatre pays ont cessé de percevoir l'assistance de la BAsD : Hong Kong (Chine), Corée (République de), Singapour, Taïpei (Chine).

3.2.2. Critères d'allocation

L'attribution des ressources du FAsD est régie par une politique fondée sur les performances. La BAsD mène une évaluation des performances de chaque pays membre en développement selon la cohérence de ses politiques macroéconomiques et structurelles, la qualité de sa gouvernance et de sa gestion du secteur public, le degré selon lequel les politiques et institutions du pays favorisent l'équité et l'inclusion ainsi

que la qualité du portefeuille. Ce score de performances est ensuite combiné avec les besoins du pays, en fonction du RNB par habitant, de la taille du pays et de la population, afin de déterminer les parts à attribuer aux emprunteurs du FAsD (BAsD 2007g).

4) POLITIQUES D'AIDE

4.1. Concessionnalité

Les prêts du FAsD sont concessionnels depuis longtemps, mais pas aussi concessionnels que les guichets concessionnels de la Banque africaine de développement et de la Banque mondiale. Les éléments dons des prêts varient de 69,2 % à 78,3 %.

Conditions des engagements de prêts du FAsD :

	Projets	Programmes	Urgence
Élément don	69,2	64,4	78,3
Échéance	32	24 ans	40*
Délai de grâce	8	8 ans	10
Taux d'intérêt	1 % pendant le délai de grâce ; 1,5 % pendant la période d'amortissement	1% pendant le délai de grâce ; 1,5 % pendant la période d'amortissement	1 %
Commission	Aucune	Aucune	Aucune

* remboursement de 2 % par an pendant 10 ans, suivi de 4 % par la suite

Source : BAsD (2007e).

L'assistance technique du FAsD est entièrement fournie sous forme de dons. En outre, les dons aux projets ont été introduits au titre du FAsD IX et devraient représenter 21 % des financements du FAsD pour 2005-05 ou 1,47 milliard de USD (BAsD 2004). À l'origine, 14 % des dons du FAsD IX étaient destinés à l'assistance technique, 76 % aux pays pauvres surendettés (RPD Lao, Cambodge, Îles Salomon et Kirghizstan) ou aux pays post-conflits (Afghanistan, Tadjikistan, Timor oriental, Îles Salomon, Sri Lanka), et 10 % à la lutte contre le VIH/sida et autres maladies infectieuses (BAsD 2004, p. 34). Toutefois, depuis 2007, les dons ont été octroyés uniquement en fonction du risque de surendettement du pays, selon le même principe que l'IDA (BAsD 2007c).

4.2. Types d'aide

La BAsD fournit de l'aide aux projets et aux programmes (sous forme de prêts et de dons), ainsi que de l'assistance technique (uniquement des dons pour le FAsD). Les projets de développement concernent les secteurs et domaines dont la BAsD et le pays membre sont convenus ensemble. Le soutien aux programmes et aux secteurs encourage les réformes politiques, sectorielles et institutionnelles. La façon dont la BAsD prête assistance au titre de programmes est expliquée dans le document *Programme Lending* (Prêts au titre de programmes) (BAsD 2003a). Il existe un plafond de 22,5 % des engagements globaux du FAsD pour l'aide aux programmes. La BAsD ne prête pas d'appui budgétaire général, mais privilégie l'aide sectorielle (avec toutefois des programmes multisectoriels). La BAsD distingue trois types d'aide aux programmes :

- (i) l'aide standard au titre de programmes, employée dans les situations normales lorsque des incidences à relativement court terme de coûts d'ajustement sont prévues. Les décaissements sont relativement rapides (3 ans environ) ;
- (ii) l'aide regroupée au titre de programmes apporte une aide aux programmes standard, afin d'aborder les réformes politiques et institutionnelles sur un horizon à plus long terme (4-7 ans) ;
- (iii) l'aide spéciale au titre de programmes (voir la section 4.5).

En 2007, les engagements d'assistance technique se sont élevés à 243 millions de USD (BAsD 2008a).

Pour les 5 pays bénéficiaires de la BAsD qui sont couverts par la Déclaration de Paris, on trouve les meilleures pratiques en termes d'accords-programmes en Afghanistan (71 % du total des ressources de la BAsD sous forme d'AP), le Vietnam (41 %) étant en deuxième position. L'assistance technique est coordonnée à 100 % sur les plans nationaux au Kirghizstan et au Vietnam.

4.3. Canaux d'assistance

En règle générale, la BAsD travaille directement avec les pouvoirs publics de ses pays membres, si bien que tous ses financements passent par les budgets gouvernementaux. Toutefois, le fonds fiduciaire de lutte contre le VIH/sida, établi par le Gouvernement suédois et géré par la BAsD, peut accorder des dons et des prêts directement aux ONG. La BAsD cherche également à catalyser les fonds locaux et étrangers destinés aux activités du secteur privé (BAsD 2007h). Elle le fait par le biais de souscriptions au capital-actions, de prêts, de garanties et de programmes de financement complémentaires (voir aussi le tableau de la section 4.2).

4.4. Secteurs et projets

Répartition sectorielle 2007 de l'aide approuvée par le FAsD (prêts et dons combinés)

Secteur	Montant (millions de USD)	% de fonds du FAsD
Agriculture et ressources naturelles	59,1	2,5%
Éducation	203,0	8,4%
Énergie	107,0	4,4%
Finances	85,0	3,5%
Santé, nutrition et protection sociale	77,0	3,2%
Commerce et industrie	65,0	2,7%
Droit, gestion économique et politique sociale	173,8	7,2%
Transports et communications	666,0	27,6%
Eau, assainissement et gestion des résidus	734,3	30,4%
Aide multisectorielle	242,0	10,0%
Total	2412,2	100,0%

Source : BAsD (2008b).

Le FAsD est présent dans tous les grands secteurs, le choix de ce dernier dépendant de la demande du pays et de l'avantage comparatif du FAsD dans le secteur, tel qu'indiqué et convenu dans les Programmes de stratégie nationale (BAsD 2003b).

Toutefois, en fonction du taux de réussite de ses projets dans différents secteurs et des priorités régionales et nationales liées aux programmes de développement ainsi qu'à la réalisation des OMD, le FAsD a indiqué qu'il privilégiera de plus en plus l'éducation et les infrastructures dans ses futurs engagements (jusqu'à atteindre environ 60 % selon les plans d'allocation 2009-10 en cours). Le FAsD vise également à accroître son aide aux stratégies nationales pour la prévention et l'adaptation au changement climatique (BAsD 2007j).

En outre, le FAsD souhaite exploiter pleinement son avantage comparatif en soutenant les programmes régionaux (par opposition aux nationaux). Le FAsD X a relevé de 5 % à 10 % la proportion d'opérations de financement de son budget qu'il destine aux projets régionaux et sous-régionaux (BAsD 2008d).

4.5. Flexibilité

Le principal instrument de la BAsD pour le financement de crise/d'urgence réside dans le prêt de programme spécial (le troisième des produits de crédit au titre de programmes de la BAsD, voir aussi la section 4.2), qui sert à concéder des prêts d'urgence à un pays membre en développement en période de crise. Cet instrument présente les caractéristiques suivantes : horizon à court terme, montant important, décaissement rapide (jusqu'à 3 ans), conditions de prêt plus concessionnelles (voir la section 4.1), focalisation sur des mesures destinées à réduire la gravité de la crise. Cet instrument intervient en cas de crises macroéconomiques analogues à celle qui a frappé l'Asie en 1997-1998 (BAsD 2003a), tandis que des facilités distinctes existent pour l'assistance d'urgence (voir BAsD 2007e pour en savoir plus).

4.6. Prévisibilité

Le Programme de stratégie nationale de la BAsD couvre une période de 5 ans et peut octroyer des fonds du FAsD de manière indicative sur la période de chaque reconstitution (4 ans), ainsi que des engagements fermes sur les deux années de son cycle d'attribution/programmation, introduit en 2008 pour le FAsD X. Ce programme cherche à s'aligner le plus possible sur le cycle de planification des pays partenaires (BAsD 2003b).

Selon l'indicateur de Paris 7, la prévisibilité (telle que mesurée par le ratio des décaissements consignés par les pouvoirs publics par rapport à l'aide programmée par les donateurs) est la plus élevée au Kirghizstan (100 %) et au Vietnam (99 %).

4.7. Conditionnalité

La BAsD recourt à des engagements formels de prêts pour imposer ses conditionnalités. Conçus en fonction des conditions socioéconomiques du pays concerné, ces engagements peuvent couvrir, entre autres conditions, les dispositions institutionnelles et d'effectifs ; l'acquisition de terres ; l'octroi de ressources ; le développement institutionnel et la formation ; l'examen des droits de douane ; les tarifs, commissions et prix (BAsD 2003c). Pour les prêts au titre de programmes, le manuel d'opérations stipule que les conditions liées aux différentes tranches du prêt « *doivent être formulées en vue d'optimiser l'introduction séquentielle des mesures de réforme, ainsi que de minimiser les coûts de l'ajustement à court terme* » (BAsD 2007d).

4.8. Dialogue politique

La BAsD s'implique fortement dans le dialogue politique, estimant qu'il s'agit d'un moyen important d'influer sur les pouvoirs publics pour réorienter leurs politiques, au besoin, non seulement afin de maximiser les recettes d'investissements de la banque, mais aussi afin d'introduire des réformes dans les secteurs concernés. La participation de la BAsD au dialogue politique est généralement de type sectoriel, mais elle peut aussi être de type macroéconomique lorsqu'elle fournit une aide au titre de programmes (BAsD 1999).

5) PROCÉDURES D'AIDE

5.1 Conditions préalables

Le cycle de programmation de la BAsD via le développement des Programmes de stratégie nationale (PSN) est bien décrit dans le document BAsD (2003b).

Une étude d'évaluation de la BAsD menée en 2005 sur les UEP estime qu'environ 90 % des projets d'investissement de la BAsD impliquent une forme ou une autre d'UEP et que seuls les projets énergétiques en présentent un nombre sensiblement inférieur (BAsD/DEO 2005). Cela n'est pas confirmé par l'indicateur 6 de l'enquête de Paris, qui révèle que sur les 5 pays consultés, seul le Kirghizstan possède des UEP. En général, la rationalisation des UEP ne figure pas parmi les objectifs prioritaires de la BAsD pour la mise en œuvre de ses engagements de Paris. Dans le rapport exhaustif consacré à toutes les initiatives d'alignement et d'harmonisation spécifiquement nationales, l'élimination progressive des UEP n'est mentionnée que dans le contexte de la Mongolie, alors que des UEP sont établies en commun avec d'autres donateurs au Tadjikistan et au Kazakhstan (BAsD 2007f).

5.2 Méthodes de décaissement

La BAsD propose six méthodes de décaissement différentes, dont trois (numéros 4, 5 et 6 ci-après) exigent l'approbation préalable de la BAsD (BAsD 2003d) :

- 1) Paiement direct : la BAsD paye directement le fournisseur, sous-traitant ou consultant dès la présentation par le pays membre emprunteur d'une demande de retrait ;
- 2) Remboursement : l'emprunteur honore d'abord les paiements, puis il sollicite le remboursement à la BAsD ;
- 3) Engagement : implique l'ouverture d'un crédit documentaire commercial en vue de régler un fournisseur étranger. L'accord s'effectue généralement entre une banque commerciale du pays importateur et une banque commerciale du pays exportateur, la BAsD n'intervenant que pour assurer le paiement du produit de l'emprunt à la banque payante ;
- 4) Régie d'avance temporaire : peut être utilisée lorsque l'organisme d'exécution rencontre des difficultés pour préfinancer les paiements ou pour honorer les dépenses opérationnelles. La BAsD fournit alors des fonds d'avance à l'organisme, qui peuvent être reconstitués par la suite si nécessaire ;
- 5) Procédure d'état de dépenses : l'organisme d'exécution présente un relevé de dépenses au lieu de la documentation d'appui habituelle. Cette procédure est généralement utilisée lorsqu'il s'avère trop compliqué de fournir la documentation entière, comme c'est le cas de nombreux petits contrats ;

- 6) Travaux en régie : cette procédure est employée lorsque la BAsD et l'emprunteur se mettent d'accord pour que l'organisme d'exécution utilise sa propre main-d'œuvre, ainsi que son matériel et autres ressources. Étant donné que les factures, frais et reçus habituels ne sont pas disponibles, la BAsD exige la remise périodique de certificats de progression.

5.3 Procédures de décaissement

Concernant les pratiques comptables et d'audit, ainsi que les normes liées aux projets de la BAsD, cette dernière a pour règle générale d'essayer d'utiliser les systèmes locaux, même si les normes ne sont pas entièrement satisfaisantes : « *La BAsD reconnaît que, étant donné les degrés de développement divers de ses pays membres en développement, il faudra du temps pour améliorer les pratiques de déclaration financière et les rendre conformes aux normes et meilleures pratiques internationales. À cet égard, la BAsD demande aux organismes d'exécution perceptrices de revenus de suivre les normes et pratiques comptables nationales, avec pour objectif final de se rapprocher des Normes comptables internationales (NCI), à mesure que les capacités et la situation le permettent. Dans ce cas, les variances entre les normes nationales et les normes NCI ou NCISP (secteur public) pour les organismes d'exécution non percepteurs de revenus, sont à quantifier et déclarer dans les notes de la déclaration financière, ainsi que dans le rapport de l'auditeur* » (BAsD 2003e).

Cela est plus ou moins confirmé par l'indicateur de Paris 5a, les meilleures pratiques se trouvant au Bangladesh (les ressources de la BAsD utilisent à 100 % les systèmes locaux de gestion des finances publiques), en Afghanistan (67 %) et au Vietnam (61 %).

5.4 Procédures de passation de marchés

La politique de marchés publics de la BAsD impose les critères suivants (BAsD 2006b) :

- (i) le produit des prêts de la BAsD, des dons financés par la BAsD et des fonds administrés par la BAsD doit uniquement servir à acquérir dans les pays membres des biens et services fournis et produits dans les pays membres ;
- (ii) le produit des prêts ou dons issus des ressources du Fonds spécial doit servir uniquement à acquérir sur les territoires de tous les contributeurs et de tous les pays membres en développement des biens et services fournis et produits dans ces territoires.

Dans la mesure où la passation de marchés se limite aux membres de la BAsD, elle est partiellement liée. Rien n'indique que la BAsD envisagerait de revoir cette politique.

Selon l'indicateur de Paris 5b, la BAsD emploie le plus de procédures de marchés publics au Bangladesh (62 %) et au Vietnam (48 %).

5.5 Coordination

La BAsD s'est montrée très active dans la coordination avec les autres Banques multilatérales de développement, afin d'harmoniser ses procédures et politiques (Groupe de travail des BMD sur l'harmonisation 2007). Au niveau des projets, la banque cherche à travailler en coordination étroite si d'autres organismes interviennent dans le secteur. Elle travaille également en coordination avec la Banque mondiale sur les questions macroéconomiques et sectorielles, les politiques et

programmes opérationnels, les questions spécifiques aux projets, ainsi que les considérations liées aux performances des projets et post-évaluation.

En date de septembre 2007, les politiques publiées par la BAsD sur les accords de coordination avec les organisations internationales et les sources bilatérales étaient à l'étude. La BAsD (2006c) offre une bonne vue d'ensemble des politiques de coordination du FAsD.

Dans la mesure du possible, la BAsD s'attache à mobiliser des cofinancements pour les projets, tandis qu'en 2005 elle a mobilisé en cofinancement l'équivalent de 85 % de ses propres décaissements de fonds.

Fortement attachée à la mise en œuvre de la Déclaration de Paris, la BAsD a récemment produit un rapport évaluant franchement ses propres performances (BAsD 2007k). En outre, le document BAsD 2007f, régulièrement mis à jour, offre une source d'informations spécifiquement nationales plus approfondies sur toutes les initiatives d'alignement et d'harmonisation de la BAsD.

Principales sources consultées (*toutes les sources Internet ont été consultées en octobre 2008*)

BAsD (1967) « Agreement Establishing the Asian Development Bank », consulté sur www.adb.org/Documents/Reports/Charter/charter.pdf

BAsD (1998) « A Graduation Policy for the Bank's DMC's », consulté sur www.adb.org/Documents/Policies/Graduation/graduation_policy.pdf

BAsD (1999) « Review of the Bank's Sector Lending », consulté sur www.adb.org/Documents/Policies/Sector_Lending/sector-lending99.pdf

BAsD (2001) « Moving the Poverty Reduction Agenda forward », ADB Long Term Strategic Framework (2001-2015), consulté sur www.adb.org/Documents/Policies/LTSF/ltsf.pdf

BAsD (2003a) « Programme Lending », consulté sur www.adb.org/Documents/Manuals/Operations/OMD04_29oct03.pdf

BAsD (2003b) « Operations Manual Bank Policies – Country Strategy and Programme », consulté sur www.adb.org/Documents/Manuals/Operations/OMA02_29oct03.pdf

BAsD (2003c) « Operations Manual Bank Policies – Loan Covenants », consulté sur www.adb.org/Documents/Manuals/Operations/OMJ04_29oct03.pdf

BAsD (2003d) « Operations Manual Bank Policies – Loan Disbursements », consulté sur www.adb.org/Documents/Manuals/Operations/OMJ06_29oct03.pdf

BAsD (2003e) « Project Accounting, Financial Reporting and Auditing », consulté sur www.adb.org/Documents/Manuals/Operations/OMJ07_29oct03.pdf

BAsD (2006a) « Medium Term Strategy II (2006-2008) », consulté sur www.adb.org/Documents/Policies/MTS/2006/Medium-Term-Strategy-II.pdf

BAsD (2006b) « Operations Manual Bank Policies – Procurement », consulté sur www.adb.org/Documents/Manuals/Operations/OMJ03-1apr06.pdf

BAsD (2006c) « Report on ADB Cooperation with Development Partners », document préparé pour la Réunion d'examen de mi-parcours du FAsD IX, Francfort, décembre 2006, consulté sur www.adb.org/ADF/Partnerships-Paper-ADF-IX.pdf

BAsD (2007a) « About ADB – Financial Resources », consulté sur www.adb.org/Finance/default.asp and www.adb.org/About/financial-resources.asp

BAsD (2007c) « Demand for ADF X Assistance », document destiné à la Réunion des donateurs du FAsD X, Vientiane, novembre 2007, consulté sur <http://www.adb.org/Documents/ADF/ADF-X/ADFX-Assistance-Demand.pdf>

BAsD (2007d) « About Us », consulté sur www.adb.org/About/default.asp

BAsD (2007e) « ADB Operations Manual », consulté sur www.adb.org/Documents/Manuals/Operations/default.asp?p=aadb

BAsD (2007f) « Aid Harmonization and Alignment – Action Plan », consulté sur www.aidharmonisation.org/

BAsD (2007g) « Performance Based Allocation », consulté sur www.adb.org/ADF/PBA/default.asp

BAsD (2007h) « Private Sector Finance », consulté sur www.adb.org/PrivateSector/Finance/default.asp

BAsD (2007i) « How are ADF resources used », consulté sur www.adb.org/ADF/faq.asp

BAsD (2007j) « ADB's Approach to Climate Change in ADF Countries », document destiné à la Réunion des donateurs du FAsD X, Vientiane, novembre 2007, consulté sur <http://www.adb.org/Documents/ADF/ADF-X/ADFX-Climate-Change.pdf>

BAsD (2007k) « Implementation of the Paris Declaration in ADF Countries », document destiné à la Réunion des donateurs du FAsD X, Sydney, septembre 2007, consulté sur <http://www.adb.org/Documents/ADF/ADF-X/Implementation-Paris-Declaration.pdf>

ADB (2008a) “Annual Report 2007”, consulté sur: http://www.adb.org/Documents/Reports/Annual_Report/2007/Annual-Report-2007-Vol01.pdf

ADB (2008b) “Asian Development Fund: Frequently Asked Questions”, consulté sur:
<http://www.adb.org/ADF/faq.asp#6>

ADB (2008c) “Strategy 2020: The Long-Term Strategic Framework of the Asian Development Bank 2008-2020”, consulté sur:
<http://www.adb.org/documents/Policies/Strategy2020/Strategy2020-print.pdf>

ADB (2008d) “Asian Development Fund X Donors’ Report: Towards an Asia and Pacific Free of Poverty”, consulté sur:
<http://www.adb.org/Documents/Reports/ADF/X/ADF-X-Donors-Report.pdf>

ADB (2008e) “Operations Manual – Bank Policies (BP)”, consulté sur:
<http://www.adb.org/Documents/Manuals/Operations/OMA1.pdf>

BASt /DEO (2005) « The Role of Project Implementation Units », consulté sur
www.adb.org/Documents/Reports/Evaluation/sst-reg-2005-02/ses-pius.pdf

Groupes de travail des BMD sur l’harmonisation (2007) « Activities of the MDB Working Groups on Harmonization », mis à jour le 31 janvier 2007, consulté sur
www.aidharmonisation.org/